

Le 21 octobre 2021



COLLOQUE

« MENACES SUR LA LIBERTÉ D'EXPRESSION : LES CRÉATEURS FACE AUX GAFAM »

16 novembre 2021

Hôtel de Massa

38, rue du Faubourg Saint-Jacques - 75014 Paris

Une géopolitique des outils numériques amène n'importe quel observateur à voir dans les GAFAM (Google, Amazon, Facebook, Apple, Microsoft) les acteurs d'une domination mondiale qu'il convient d'interroger, pour en dresser le bilan.

Écrivains, scénaristes, auteurs, journalistes voient leurs textes utilisés et diffusés dans un contexte dont ils n'ont généralement pas la maîtrise. Et le rapport de force avec les GAFAM est rarement en faveur des créateurs, quels qu'ils soient.

Si des directives et des lois imposent, en Europe et en France, et parfois mieux qu'ailleurs, de respecter et de financer l'usage des textes et des images, les GAFAM tentent régulièrement

de contourner le cadre juridique imposé par les États et de s'affranchir de leurs obligations au regard du droit d'auteur et des droits des créateurs.

Le droit d'auteur, les règles de la concurrence, la rémunération de la création semblent être considérés par les GAFAM comme autant d'obstacles au libre déploiement des réseaux et des technologies qu'ils promeuvent.

L'Australie a été un des premiers pays à adopter, dans le secteur de la presse, une loi imposant aux GAFAM de rémunérer les ayants droit des contenus d'actualité qu'ils s'approprient, reproduisent et diffusent. La loi australienne vise ainsi à garantir aux entreprises de presse comme aux auteurs une rémunération équitable en échange de l'utilisation qui est faite des contenus qu'ils produisent. Elle contribue ainsi à financer la création et à soutenir la littérature, les sciences humaines et le journalisme d'intérêt public.

La France, qui s'apprête aujourd'hui à transposer la directive européenne de 2019 relative au droit d'auteur dans le marché unique numérique, a-t-elle suffisamment pris en compte le droit de ses créateurs de textes et d'images ?

Tel est le thème du colloque, organisé par le Pen Club français et la Société des Gens de Lettres, qui se tiendra le 16 novembre 2021 à l'Hôtel de Massa.



PROGRAMME

9h30 : Café

10h00 : Accueil par Monsieur **Christophe Hardy**, Président de la SGDL

Ouverture par Madame **Roselyne Bachelot-Narquin**, Ministre de la Culture

10h15-12h30 : Première table-ronde

État des lieux des menaces que les GAFAM font peser sur les créateurs

François Gèze, éditeur aux Éditions La Découverte, Président du groupe universitaire du Syndicat national de l'édition (SNE)

Christophe Hardy, président de la SGDL

Sabine Jansen et **Serge Sur**, auteurs de GAFAM, une histoire américaine (La Documentation française, 2021)

Jean Le Boël, écrivain, éditeur, secrétaire général du PEN Club français

Jean Podéros, fondateur des éditions « Courtes et longues »

Antoine Spire, président du PEN Club français

14h-16 h : Deuxième table-ronde

Qu'en est-il de l'efficacité des mesures de régulation issues de la directive européenne de 2019. Et que penser de l'exemple australien ?

Ouverture par S.E. Madame **Gillian Bird**, ambassadrice d'Australie en France

Emmanuel de Rengervé, délégué général du Syndicat national des auteurs compositeurs (SNAC)

Jean-Baptiste Soufron, avocat

Joëlle Toledano, professeur de sciences économiques à l'Université de Paris-Dauphine, auteure de Gafa : reprenons le pouvoir !

16h-16h15 : pause

16H15-18H : Troisième table ronde

Quelles actions écrivains et journalistes peuvent-ils mettre en œuvre pour défendre leurs droits et la liberté d'expression ?

Bessora, présidente du Syndicat national des auteurs compositeurs (SNAC) et vice-présidente du Conseil permanent des écrivains (CPE)

Laura Boulet, directrice du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) et Sandra Chastenot, directrice des affaires juridiques et internationales au CFC

Sylvestre Clancier, président d'honneur du PEN Club français, président de l'Académie Mallarmé, écrivain et poète

Pierre Louette, président du groupe Les Echos-Le Parisien, auteur de Des géants et des hommes (Laffont, 2021)

Hervé Rony, directeur général de la Société civile des auteurs multimédia (SCAM)

18H : Clôture

Entrée libre dans la limite des places disponibles.

Présentation obligatoire d'un passeport sanitaire valide ou d'un test négatif de moins de 72h.

Port du masque obligatoire à l'intérieur de l'Hôtel de Massa.